

Lausanne, le 10 décembre 2019

**Communiqué de presse**

## Plainte pénale déposée pour dommage à la propriété Le PLR Vaud souhaite des campagnes franc-jeu

**Dans le cadre de la campagne électorale de cet automne, des autocollants « Ecorating » ont été apposés sur des affiches électorales du PLR Vaud où figurait le candidat Olivier Français. La démarche était visiblement délibérée et systématique. Au-delà de l'aspect politique, elle constitue un dommage à la propriété, que le parti dénonce.**

À l'occasion des campagnes électorales, il est habituel de découvrir des affiches détériorées, où les visages de candidats sont plus ou moins défigurés par des « retouches » et des slogans. La détérioration est une action facile, souvent conduite dans l'anonymat et qui vise dans la majorité des cas à discréditer un candidat. Ces gestes sont condamnables s'ils sont arbitraires et visent à stigmatiser. Dans la grande majorité des cas, ils n'amènent en outre rien au débat démocratique, bien au contraire.

En dehors de l'affichage dit « sauvage », les affiches électorales sont placées sur des emplacements officiels mis à disposition des partis par les communes. Ces emplacements reviennent aux partis qui présentent des candidats, selon une clé de répartition égalitaire. Les partis affichent donc en toute légalité sur les emplacements qui leur sont attribués. Pour le PLR Vaud, toute action visant à modifier le message et à stigmatiser un candidat présent sur une affiche revient donc à du parasitage, qui doit être assimilé à un dommage à la propriété au sens de l'art. 144 du Code pénal. Ainsi, les autocollants « Ecorating » retrouvés sur les affiches du candidat Olivier Français ont un caractère stigmatisant et arbitraire, dans la mesure où leur message ne repose sur aucune étude ou expertise objective.

S'il est difficile de remonter à la source des coups de stylo, slogans et autres déprédations, les autocollants « Ecorating » retrouvés sur des affiches du candidat Olivier Français donnent, eux, de nombreux indices sur les auteurs de ces déprédations. Le PLR Vaud a ainsi envoyé ce jour une plainte auprès du Ministère public pour les dénoncer.



*Photographie prise sur le pont Bessières à Lausanne lors du 2<sup>nd</sup> tour pour le Conseil des États 2019.*

### Contacts :

**Marc-Olivier Buffat**, président du PLR Vaud, 079 252 78 20 / **Florence Gross**, vice-présidente du PLR Vaud, 079 709 85 68 / **Alexandre Berthoud**, vice-président du PLR Vaud, 078 756 10 08 / **Laurine Jobin**, secrétaire générale du PLR Vaud, 079 936 71 65